

ENVSN UCC engins tractés

Référentiel de certification (extraits de l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité "activités nautiques" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

L'unité capitalisable complémentaire est délivrée dans les mêmes conditions que celles figurant pour chaque mention du diplôme. Elle atteste des compétences professionnelles répondant à un besoin spécifique et ouvre droit aux prérogatives d'encadrement du support, définies à l'annexe I au présent arrêté.

OTI Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action éducative (à partir du support choisi dans la spécialité "activités nautiques").

OI 1 Etre capable de préparer une action d'animation en tenant compte du public, du milieu et de la spécificité du support.

OI 1.1 EC d'analyser le contexte de l'action.

OI 1.2 EC de prendre en compte la spécificité du public concerné par l'action.

OI 1.3 EC d'organiser une action en tenant compte de règles et de leurs sens.

OI 1.4 EC de prendre en compte l'environnement naturel et le développement durable dans le cadre d'une action d'animation.

OI 2 Etre capable de conduire une action éducative (d'initiation, d'animation et de perfectionnement à un premier niveau).

OI 2.1 EC d'initier (au support choisi dans la spécialité "activités nautiques").

OI 2.2 EC d'éduquer aux règles (du support choisi dans la spécialité "activités nautiques").

OI 2.3 EC de préparer à un premier niveau de compétition (dans le support choisi dans la spécialité "activités nautiques").

OI 2.4 EC d'évaluer son action et d'explicitier ses choix.

OI 3 Etre capable de maîtriser les techniques liées au support afin d'assurer la protection des pratiquants et des tiers

OI 3.1 EC de maîtriser l'emploi du support choisi.

OI 3.2 EC de veiller à l'utilisation du support choisi dans le respect des règles.

OI 3.3 EC d'assurer la protection des pratiquants et des tiers lors de la pratique.